

**Relevé de décisions de la réunion  
Du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale  
CROPSAV  
Section spécialisée en santé des végétaux  
Carcassonne le 9 septembre 2021 de 14h à 17h**

**Participants :** cf liste des participants en ligne sur l'internet DRAAF

**ORDRE DU JOUR :**

- Réorientation du dispositif de surveillance biologique du territoire (SBT) :
  - Contextualisation : présentation et évolution du dispositif SBT
  - Travaux 2021 et validation des couples bioagresseurs / cultures prioritaires en Occitanie
  - Organisation et calendrier des travaux 2021-2022 en GT spécialisé du CROPSAV
- Point de situation sur les foyers de la bactérie phytopathogène *Xylella fastidiosa* dans l'Aude et mesures de gestion
- Questions diverses

**Les documents remis aux participants en début de réunion ainsi que les présentations faites en séance sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Occitanie :**

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Reunion-du-CROPSAV-Occitanie-le-09>

Sujet	Compte-rendu
<b>Propos introductifs</b>	Florent Guhl, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, ouvre la séance, et présente les sujets à l'ordre du jour. Il invite la représentante de la chambre régionale d'agriculture, Mme Thérèse Lacourt et le président de l'Organisme à Vocation Sanitaire, FREDON Occitanie Monsieur Philippe Palezy, à dire quelques mots d'introduction. Marie-Thérèse Lacourt aborde le sujet de la surveillance biologique du territoire (SBT). La SBT a évolué mais son objectif prioritaire demeure de mettre à disposition des conseillers et des agriculteurs une expertise sur la base d'une analyse de risques épidémiologiques de qualité

	<p>complétée par la diffusion de références à des méthodes alternatives et de bio contrôle. Cet outil est un atout pour la production agricole mais également pour la préservation de l'environnement, en permettant de limiter l'usage des produits phytosanitaires. Elle souligne l'importance des BSV (bulletins de santé du végétal) pour assurer l'efficacité du dispositif en place, et la nécessité qu'il y a à maintenir et soutenir un tel dispositif.</p> <p>Philippe Palezy introduit quant à lui le second sujet à l'ordre du jour. <i>Xylella fastidiosa</i> est une problématique sanitaire qui touche depuis un an la région Occitanie et qui prend de l'ampleur. Il souligne l'implication et l'engagement de la FREDON fortement présente sur le terrain auprès des services de l'Etat et des producteurs, dans ce lourd dossier.</p>
<p><b>Réorientation du dispositif de surveillance biologique du territoire (SBT)</b></p>	<p>Le sujet est présenté à deux voix par Gwenaëlle Bizet, cheffe de l'unité Ecophyto du service régional de l'alimentation de la DRAAF et Barbara Cichosz, chargée de mission à la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie (CRAO)</p> <p><b>Présentation du dispositif SBT</b></p> <p>Il s'agit d'un dispositif intégrant la surveillance des effets non intentionnels des produits phytosanitaires et le dispositif d'analyse de risque du « Bulletin de santé du végétal », fondé sur un réseau d'observateurs assurant une surveillance biologique du territoire. Il a pour objectif de détecter précocement la présence d'organismes nuisibles et de permettre via des modélisations incluant des données météorologiques, l'établissement d'analyses de risques selon les filières et les productions. Les données recueillies sont mises gratuitement à la disposition des techniciens conseils et des agriculteurs, à travers les BSV (bulletins de santé des végétaux), leur donnant les moyens d'adapter les schémas culturels et induisant ainsi un usage raisonné des produits phytosanitaires.</p> <p><b>Evolution du dispositif SBT</b></p> <p>Jusqu'à présent l'organe de gouvernance de la SBT était le comité régional d'épidémiosurveillance (CRE). Cette instance valide les programmes annuels et les budgets concernant le volet BSV et effets non intentionnels (ENI), et assure un lien avec le réseau DEPHY. Elle est confrontée, depuis quelques années à des baisses régulières de dotations, face aux quelles il a été nécessaire d'envisager une réorganisation.</p> <p><b>Réorientation de la SBT - Travaux sur le BSV 2.0 »</b></p> <p>Les financements de la SBT sont issus de crédits « Ecophyto ». Au regard de la réduction programmée de ces crédits, la DGAL a été mandatée pour mener une réflexion autour de la restructuration du dispositif afin de : 1) stabiliser les crédits pour 3 ans, 2) mettre en cohérence les actions d'épidémiosurveillance et de surveillance programmée, 3) identifier les actions qui peuvent être financées sur la part Ecophyto, car associées à une réduction d'usage des produits phytosanitaires (PP). Les travaux des GT nationaux puis des GT régionaux intégrant tous les partenaires du réseau, ont abouti à l'établissement de 3 listes de couples « organismes nuisibles / cultures » (voir tableau sur le site de la DRAAF : <a href="https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Reunion-du-CROPSAV-Occitanie-le-09">https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Reunion-du-CROPSAV-Occitanie-le-09</a> ).</p> <p>La liste 1 : couples présentant un « risque » au regard de la consommation de PP, pourraient bénéficier de financements Ecophyto</p>

La liste 2 : couples revêtant un enjeu économique pour la filière, présentant un risque pour la santé humaine ou ciblé par des restrictions à l'export, nécessiteront la recherche de co-financements.

Pour les couples de la liste 3 (couples d'intérêt enjeux « one health » ou résistance) des co-financements sont à construire à partir du BOP 206 (en complément des surveillances officielles).

Les listes définies à ce jour, ne prennent pas en compte d'éventuelles nouvelles filières ni des bio-agresseurs non présents dans la région. Par contre, elles intègrent des bio-agresseurs émergents suite aux changements climatiques ou aux changements d'usage des PP, ainsi que la grande diversité des bassins de production d'Occitanie.

#### **Organisation des travaux 2021-2022 en GT CROPSAV et calendrier**

Le pilotage du dispositif sera désormais assuré par un groupe technique « SBT » créé au sein du CROPSAV.

Sont prévues 2 réunions par an de ce GT spécialisé consacrées aux programmes de travail et aux prévisionnels budgétaires, dont les résultats seront soumis à validation du CROPSAV par consultation électronique. Une réunion d'information annuelle « SBT » en réunion de la section santé des végétaux du CROPSAV est également prévue.

#### **ECHANGES**

Rudy Benezet, de l'association « Fous de palmiers », s'interroge sur les choix des couples ON/cultures qui ont été fait dans le domaine de l'horticulture où un grand nombre d'organismes nuisibles préoccupants ne sont pas mentionnés sur les listes présentées.

Jean-Christophe Legendre, ingénieur conseil pépinières chez Astredhor sud-ouest et référent technique horticulture pour le BSV, précise que les choix qui ont été faits pour les couples ON/cultures dans le secteur de l'horticulture ciblent l'activité professionnelle, c'est-à-dire les pépinières en production. Dans ce cadre, le choix a porté prioritairement sur les couples ON/cultures représentatifs de l'état sanitaire des groupes de cultures sous abris et qui permettaient un suivi de la cinétique des événements sanitaires qui apparaissent avec quelques semaines de décalage selon les régions.

La problématique des végétaux d'ornement en jardins ou espaces verts (JEVI), doit être étudiée dans le contexte des zones non agricoles (ZNA).

Gwenaëlle Bizet précise que la vocation des BSV est la surveillance en production. Néanmoins, certaines régions ont un bulletin « JEVI ». En Occitanie, le suivi de cette filière avait été abandonné en raison de contraintes budgétaires mais une réflexion est en cours afin de produire à nouveau un bulletin JEVI sous une forme adaptée aux interlocuteurs que sont, dans ce cas, des particuliers et des collectivités, afin de le rendre plus performant et de pouvoir en justifier le coût.

Etienne Trentesaux de l'association « le palmetum13 », fait remarquer que la lutte contre le charançon rouge du palmier est obligatoire et réglementée, or celui-ci n'apparaît dans aucune liste et que l'obligation d'éradication actuellement imposée, concevable face à un virus ou une bactérie, est peu compatible avec la lutte contre un insecte nuisible.

Christine Colas, cheffe de l'unité santé des végétaux du SRAL, confirme que la lutte contre le charançon rouge du palmier fait l'objet d'un arrêté ministériel du 25/06/2019 et d'un arrêté préfectoral actualisé en février 2020, réglementations précisant que des mesures de gestion sont d'application obligatoire lors de la détection d'un foyer. En application des dispositions prévues par l'AM, il est défini dans l'AP un allègement des obligations de lutte en périmètre méditerranéen avec une levée des obligations de traitement préventif, car dans cette zone les contaminations sont très avancées. Le SRAL et la FREDON sont disposés à apporter leur soutien à toute commune qui souhaiterait engager une lutte plus drastique contre cet ON sur ce territoire. A cet effet, le SRAL a diffusé début 2020 un questionnaire aux communes du périmètre concerné. Sur les 160 questionnaires envoyés, il n'y a eu que très peu de réponses.

En ce qui concerne *Paysandisia archon*, il n'est réglementé ni en JEVI, ni en pépinière (hors plants destinés à des zones indemnes, dites protégées, en Irlande, Malte et Royaume Uni). Sa gestion relève plutôt d'un dispositif de lutte volontaire par des professionnels ou des particuliers.

Anne Sandre, responsable du pôle viticulture de la CA 30, demande si les couples ON/culture sont susceptibles d'être réévalués chaque année car certains ON, comme la pyrale du Daphné, inscrite dans la liste 2, peut faire d'importants ravages, comme cette année.

Barbara Cichosz précise que les listes établies ne sont pas figées et que le statut des couples ON/cultures est susceptible d'évoluer en fonction des besoins.

Éric Serrano, directeur régional de l'institut français de la vigne et du vin pôle sud-ouest, demande quand les couples définis dans la matrice présentée pourront bénéficier d'un financement écophyto, si tous seront retenus et quel type de co-financement on peut attendre pour les couples ON/cultures à enjeu.

Barbara Cichosz répond que ces listes constituent un inventaire des besoins en terme de surveillance sur le territoire d'Occitanie. L'impact de ces travaux sur les financements à venir est à ce jour inconnu.

Gwenaëlle Bizet précise que la maquette 2022 prévoit une baisse relativement limitée des crédits écophyto, à laquelle viendra s'ajouter une ponction nationale pour le financement de travaux de la plateforme d'épidémiosurveillance. Les listes ont vocation à prioriser les observations. Toutefois, la majeure partie des coûts en SBT est due à l'analyse de risque et à la production des BSV, elle n'est pas corrélée au nombre d'observations. Pour ce qui est des cofinancements, le BOP 206 sera sollicité pour le financement de ce qui ne sera pas pris en charge par les budgets écophyto, sans certitude sur une disponibilité budgétaire. Par ailleurs, des discussions sont en cours, au niveau national, avec d'autres financeurs (Conseil régional, exportateurs) pour lesquelles nous n'avons pas à ce jour d'information.

Bertrand Bourgoïn, expert national arboriculture fruitière de la DGAL, fait remarquer que dans la liste 2, sont mentionnés principalement des parasites qui constituent un enjeu dans le cadre de l'exportation (importance en Occitanie des exportations de kiwis vers la Chine ou de pommes vers Taiwan) et qui ne sont pas réglementés au niveau UE. Pour ces couples ON/cultures, la question du financement de la surveillance se pose. Des discussions sont en cours via les interprofessions. Les gros opérateurs commerciaux vont devoir s'impliquer de

plus en plus dans la surveillance dans une démarche de contrôles internes ou d'autocontrôles, les SRAL n'assurant plus qu'un contrôle de second niveau.

Éric Hostalnou, responsable du service fruits et légumes de la CA 66, s'interroge sur la mise en application de ces mesures.

Gwenaëlle Bizet répond que l'annonce a été faite en début de semaine d'un budget global national de 6,5 millions (baisse par rapport aux 7 millions accordés l'an dernier), mais la ventilation régionale n'a pas encore été établie, ainsi que les retenues opérées par le national. Celle-ci devrait être présentée prochainement en CNOPSAV.

Barbara Cichosz précise que l'année 2022 serait une année de transition, les travaux de réorganisation devant se dérouler sur 3 ans. Tout ce qui est fait en amont de l'édition des BSV va se poursuivre.

Françoise Roch, présidente de la fédération nationale des productions fruitières, demande pourquoi il n'est pas fait mention dans la matrice présentée des productions de noyers, culture majeure en Occitanie.

Barbara Cichosz explique que la rédaction des bulletins est, pour certaines filières, traitée à un niveau interrégional. C'est le cas par exemple de la filière noyers, dont la région Nouvelle-Aquitaine est en charge ou pour la filière châtaigne qui couvre une zone Cévennes élargie. Elle veillera à ce que ces filières soient bien prises en compte dans les matrices ON/culture des régions en charge.

Florent Guhl conclut en précisant que les travaux présentés ont vocation à sacrifier un certain nombre de crédits et participent à la défense des budgets nécessaires, un arbitrage devant être effectué au niveau national.

Il invite les participants à contacter le SRAL ou la CRAO pour toutes questions mais également que toute suggestion ou proposition sera reçue avec intérêt.

Le CROPSAV devant émettre un avis formel sur d'une part la matrice présentée des couples bioagresseurs/cultures prioritaires en Occitanie et d'autre part la nouvelle organisation du groupe de travail SBT et son calendrier des travaux 2021-2022, Florent Guhl soumet ces deux questions au vote.

**Résultat de la consultation** : Aucun vote contre et 2 abstentions

**Conclusion** : Avis favorable du CROPSAV aux listes des couples bioagresseurs/cultures prioritaires proposées pour la région Occitanie, ainsi qu'à la mise en place du GT « SBT » du CROPSAV et à son organisation

**Point de situation sur  
les foyers de la  
bactérie  
phytopathogène  
*Xylella fastidiosa*  
dans l'Aude et  
mesures de gestion**

Christine Colas, cheffe d'unité, et Julie Béguet, chargée de mission, en santé des végétaux au SRAL-DRAAF Occitanie et Nicolas André, responsable technique de la FREDON Occitanie, présentent un point de situation sur l'évolution et la gestion des foyers de *Xylella fastidiosa* dans le département de l'Aude, selon 4 axes :

- Le dispositif de surveillance en place défini selon des procédures statistiques rigoureuses, incluant des inspections visuelles mais également de très nombreux prélèvements de végétaux spécifiés, de végétaux hôtes et des fauchages d'insectes,
- Les mesures d'éradication mises en œuvre, avec enquêtes de traçabilité, notification aux détenteurs de végétaux contaminés ou en zone infectée des mesures de désinsectisation et de destruction des végétaux à effectuer, avec respect du contradictoire. Un contrat de marché public passé avec une entreprise spécialisée permet d'assurer des interventions rapides chez les particuliers. Des dérogations à l'arrachage, impliquant un suivi individuel sur plusieurs années, sont envisageables. Elles sont extrêmement encadrées par la réglementation UE,
- Le contrôle des mouvements de végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa* multiplex, avec inspections chez les revendeurs qui ont des obligations de suivi phytosanitaire et d'étiquetage spécifique (passeport phytosanitaire « XYLEFA »),
- Les autres dispositifs de surveillance existants en région dans le cadre des inspections programmées SORE (surveillance des organismes réglementés et émergents) et PP (passeport phytosanitaire).

A l'heure actuelle, 59 foyers ont été identifiés. L'arrêté préfectoral de délimitation de zone est régulièrement mis à jour et publié sur le site internet de la DRAAF. Un échantillon pour lequel la sous-espèce ne peut pas être déterminée est considéré comme positif. Cela concerne moins de 10 prélèvements pour les foyers de l'Aude.

56 foyers ont été identifiés en zones délimitées, dans le cadre des mesures de gestion et d'éradication conformes à la réglementation européenne. 3 foyers ont été identifiés lors d'investigations complémentaires hors zone délimitée, menées le long de l'axe autoroutier et selon un axe nord-sud perpendiculaire à la zone de foyers, l'objectif étant d'essayer de circonscrire l'étendue des contaminations dans le département. Une expertise sollicitée par la DRAAF et devant être diligentée à l'automne par la DGAL et la plateforme d'épidémiosurveillance, devrait permettre d'orienter ces investigations de façon plus pertinente pour atteindre cet objectif.

En complément, FREDON Occitanie gère les signalements, aucun foyer n'a été identifié à ce jour dans ce cadre.

**ECHANGES**

Florent Guhl remercie les intervenants pour cette présentation très complète et pour l'important travail fourni pas les équipes depuis de nombreux mois.

Philippe Palezy remercie la DRAAF et les salariés de la FREDON pour le travail difficile qu'ils assument en particulier en milieu naturel. Il s'inquiète de l'étendue possible de ces contaminations, au regard de la zone identifiée comme touchée alors que le pourtour méditerranéen était ciblé comme le plus à risque vis-à-vis de *Xylella fastidiosa*.

Christine Colas rappelle que la zone particulièrement à risque de XF résultant du modèle INRAE couvre le pourtour méditerranéen et s'étend vers l'intérieur du département de l'Aude, justement sur la zone identifiée contaminée.

Nicolas Sauvion, chercheur de l'INRAE Montpellier, se dit impressionné par la stratégie d'échantillonnage mise en place dans l'Aude dans le cadre de la lutte contre *Xylella fastidiosa* mais s'interroge sur le programme de surveillance régional (SORE) et sur sa capacité à permettre une détection précoce de contamination. Il souligne l'enjeu d'une surveillance épidémiologique stratégiquement bien orientée, enjeu pris en compte dans le cadre du projet BEYOND qui doit explorer les trajectoires vers une épидémiosurveillance « augmentée ».

Christine Colas explique que les objectifs de la surveillance SORE sont fixés par la DGAL et affectés aux régions. Dans le cadre des foyers audois, et compte-tenu des végétaux marqueurs de la présence de la bactérie identifiés contaminés, il est probable qu'à l'issue de l'expertise qui doit être menée en Octobre, la surveillance SORE en JEVI sera réévaluée.

Nicolas André souligne que dans le cadre de la SORE, les choix des sites inspectés et prélevés résultent néanmoins d'une analyse de risque, prenant en compte les facteurs de risques spécifiques à chaque filière.

Philippe Palezy s'interroge sur le risque sanitaire qui peut être engendré par les lots d'oliviers en provenance d'autres états membres et livrés directement chez des lotisseurs ou promoteurs.

Christine Colas rappelle que le dispositif du passeport phytosanitaire est une obligation réglementaire pour tous les états membres. De plus, *Xylella fastidiosa* est un organisme de quarantaine prioritaire de déclaration obligatoire, il est de la responsabilité de tous les acteurs du territoire de signaler tout symptôme suspect.

Françoise Roch demande si les mesures adoptées en Occitanie le sont dans une logique d'éradication ou d'enrayement. Malgré l'énergie déployée, quel niveau de maîtrise peut-on espérer en milieu naturel ?

En Occitanie, les mesures adoptées le sont dans une logique d'éradication. C'est également le cas en PACA où 3 années ont été nécessaires pour circonscrire l'étendue du foyer. Depuis, le périmètre géographique de la ZI n'a pas progressé.

En Occitanie, nous n'avons qu'un an de recul et l'expertise à venir devrait nous aider à identifier plus rapidement l'étendue du foyer, en vue de le circonscrire. L'évolution de la situation dans les années à venir permettra ensuite de réviser si nécessaire la stratégie.

Les situations rencontrées en Corse (contaminations en milieu naturel) où une stratégie d'enrayement a été décidée, en PACA (contaminations essentiellement en milieu urbain) et en Occitanie (contaminations en milieu urbain et en milieu naturel non cultivé ne sont pas comparables.

Florent Guhl rappelle qu'il y a un an, la contamination ayant été découverte en pépinière, sur des plantes ornementales, l'objectif était de remonter à la source. Les investigations menées ont modifié les hypothèses et fait évoluer les stratégies adoptées. La stratégie initiale, basée sur du déclaratif et visant à identifier un facteur explicatif, a évolué vers un maillage systématique dans l'objectif de sérier les faits et de circonscrire la zone infectée.

Olivier Baron, du service aménagement pépinière du conseil départemental de l'Aude craint que l'éradication soit difficile car nombreux sont les végétaux spécifiés de *Xylella fastidiosa* (XF) présents dans le milieu naturel dans le département et qu'il faille envisager de vivre avec *Xylella*. Il se demande par ailleurs pourquoi des échantillons sont prélevés sur des végétaux hôtes non spécifiés.

Christine Colas explique que des prélèvements sont effectués sur des végétaux hôtes non spécifiés car la présence de XF multiplex n'exclut pas la possible présence ou introduction d'une autre sous-espèce. De plus, la liste des végétaux spécifiés n'est pas figée. Lorsqu'une nouvelle espèce végétale est découverte contaminée par une sous-espèce de XF dans l'un des états membres de l'UE, elle est ajoutée à la liste des végétaux spécifiés. C'est le cas des perovskias qui ont été découverts positifs à XF multiplex alors qu'ils n'étaient pas sur la liste et qui vont y être ajoutés sur la prochaine mise à jour.

Yves Guillaumin, directeur de France Olive, salue le travail réalisé par l'état et les FREDON en Provence, en Corse et en Occitanie et l'investissement financier consenti. Il insiste sur le fait que tout le monde doit participer, être vigilant et signaler toute suspicion. Il s'interroge sur les possibilités d'amélioration des moyens de lutte contre les vecteurs.

Julien Balajas, responsable du pôle agronomie à France Olive, confirme qu'en PACA, beaucoup d'argent est investi dans la détection des ZI mais qu'il y a peu d'information concernant l'avancée des recherches sur les vecteurs. Or la lutte contre les vecteurs est le seul moyen à disposition de l'agriculteur en cas de contamination en zone de culture. Il se demande par ailleurs quelles sont les modalités de surveillance des pieds-mères chez les pépiniéristes multiplicateurs ?

Julie Béguet précise que 5 prélèvements par espèce spécifiée et établissement sont réalisés lors des contrôles officiels, effectués entre mars et octobre mais que le professionnel est responsable de son matériel et doit être en capacité de faire des prélèvements pour analyse dans le cadre d'autocontrôles.

Concernant la surveillance vectorielle, Christine Colas répond qu'elle s'est intensifiée en 2021, avec un programme de fauchages ponctuels et successifs qui permettront de progresser sur la connaissance des vecteurs.

Bertrand Bourgouin fait remarquer que des équipes de recherche (INRAE, ANSES) se penchent actuellement sur le sujet.

Jean-Claude Streito, entomologiste ingénieur de recherche à l'INRAE, précise qu'un programme européen vient de s'achever et qu'un projet, financé par les viticulteurs, a été monté sur le cycle biologique des vecteurs. Des études doivent également être menées sur les facteurs écologiques qui peuvent favoriser les vecteurs car le comportement des vecteurs n'est pas le même dans des oliveraies italiennes ou espagnoles. Des tests de vexion en milieu naturel seraient nécessaires mais deux raisons freinent leur mise en place : leur coût, la recherche publique sur les vecteurs étant le « parent pauvre » avec une dizaine de chercheurs travaillant sur la biologie des vecteurs, et le risque de diffusion de l'organisme nuisible par vecteurs contaminés.

Il faudrait pouvoir faire ces tests dans des milieux dans lesquels la bactérie est implantée (USA, Italie).

Christine Colas rappelle qu'il est possible de mettre en place une structure de quarantaine permettant de travailler sur les ON de quarantaine comme XF.

Marie-Thérèse Lacourt soulève la question des sensibilités variétales et se demande si un plan contaminé produit des graines contaminées.



	<p>Jean-Claude Streito explique que XF, transmise uniquement par vecteur, se développe dans le xylème et ne se retrouve pas dans la graine. En ce qui concerne la notion de sensibilité variétale, Julien Balajas signale que l'INRA d'Angers travaille sur le sujet. Françoise Roch, confirme l'importance de ces travaux. Le CTIFL a mené des tests de sensibilité variétale sous serre en milieu fermé sur culture de prune lorsque la Sharka et l'ECA commençaient à poser problème. Les premiers résultats arrivent après 3 à 4 ans de travaux.</p>
<p><b>Questions diverses</b></p>	<p>Françoise Roch souligne que le sanitaire ne peut pas se résumer à <i>Xylella</i>. Les problèmes sanitaires dans les vergers sont de plus en plus fréquents et graves en particulier en raison de la perte de molécules utilisables, sans solution de rechange à ce jour. Certains parasites tels que la punaise diabolique peuvent provoquer jusqu'à 80% de pertes de productions. Dans certains cas (ex : le puceron cendré), par manque de molécules efficaces, les traitements doivent être doublés ou triplés, en contradiction avec les mesures souhaitées dans le cadre d'Ecophyto. Quant aux changements variétaux, ils peuvent prendre 20 à 30 ans en arboriculture. Face à cette situation, la sauvegarde du BSV est très importante pour l'agriculteur et la bonne gestion de ses cultures.</p> <p>Marie-Thérèse Lacourt renchérit sur cette problématique qui touche de fait toutes les filières. De nouvelles problématiques sanitaires, un climat de plus en plus capricieux, la suppression des semences enrobées en ce qui concerne les céréales sont confrontés à une forte demande sociétale et à un enjeu d'autosuffisance alimentaire.</p>
<p><b>Conclusions</b></p>	<p>Marie-Thérèse Lacourt remercie les membres du CROPSAV d'avoir validé la demande de mise en place d'un GT permettant d'intégrer pleinement les membres du CRE au CROPSAV et souhaite que cette organisation soit rapidement mise en place.</p> <p>Le BSV concerne la biodiversité et la santé, en ayant conscience que la réalisation de traitements phytosanitaires n'est pas un plaisir mais une contrainte pour les agriculteurs. Ce BSV doit conserver ses missions premières d'analyse de risques épidémiologiques et de pourvoyeur d'informations utiles aux conseillers et aux agriculteurs pour répondre aux mieux aux exigences de préservation de la biodiversité, de protection de la santé et de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Il est important qu'il soit soutenu par des financements publics pour ne pas entrer dans le champ concurrentiel. Une programmation pluriannuelle des financements serait souhaitable par rapport à certains projets.</p> <p>Florent Guhl, confirme l'intérêt de travailler ensemble sur des actions coordonnées. Ce CROPSAV avait vocation à faire remonter des éléments saillants et donner du poids à certains sujets pour lesquels rien n'est encore acquis. Ecophyto est un sujet interministériel, dont la maîtrise n'est pas également partagée. Ce qui est une évidence pour le MAA doit être porté avec un objectif de lisibilité pour les autres ministères.</p> <p>Le Varenne de l'eau et du changement climatique est l'opportunité de porter ces sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire évoluer le model assurantiel. On ne peut plus évoquer la comparaison d'une année N à une année « normale » de référence, cette normalité n'existant plus.</li> <li>• Faire évoluer le modèle agricole mais dans le cadre d'un travail collectif, sans en renvoyer la responsabilité aux seuls agriculteurs.</li> </ul>

- Trouver une démarche de progrès vis-à-vis d'un objectif partagé de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, en s'appuyant sur la recherche.

Pour faire face aux différents enjeux évoqués (dont la souveraineté alimentaire), la région Occitanie a le soutien de la DRAAF et de la DREAL, afin de réunir un certain nombre de conditions de réussite, dans le cadre d'un partenariat professionnels / Etat (mobilisation de la recherche, moyen publiques, ...).

Philippe Palezy revient quant à lui sur le rôle de la FREDON, outil de surveillance au service de l'Etat, et de ses missions, assumées au niveau régional et départemental, qui permettent de détecter des problématiques qui n'étaient pas connues dans la région jusqu'à maintenant. Il rappelle par ailleurs le rôle du FMSE (fond national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental). Il permet en cas de pertes dues à des problèmes sanitaires d'obtenir une indemnisation, sous réserve qu'un programme ait été développé, mais tout n'est pas indemnisable et tout le monde n'est pas indemnisable. Le FMSE s'appuie sur la garantie qu'une surveillance en place, celle-ci étant établie par des arrêtés ministériels ou préfectoraux de surveillance et de lutte. Philippe Palezy adresse ses remerciements au SRAL pour la mise en place d'AP dans un contexte de réduction de la liste des organismes réglementés par AM, ceux-ci permettant le maintien des mesures d'indemnisation.

En conclusion de ce CROPSAV, Florent Gulh remercie l'assemblée pour la qualité de l'écoute et des débats, ainsi que pour les remarquables présentations des intervenants.